Cinquante quatrième année. - N° 132 A Jeudi 9 juillet 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 830

52 – HAUTE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT

Ventes et cessions

442 580 296 RCS Chaumont.
TRIANGLE TECH MAT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 33168.00 EUR.
Adresse : Parc Energie, Lotissement 2 Bâtiment 4, 52100 Bettancourt-la-Ferrée.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE BAKER BOX Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros Siège social : 5 rue Daniel Douay ZA Les Taillepieds, 02880 CROUY 424 995 785 RCS SOISSONS ET TRIANGLE TECH'MAT Société à responsabilité limitée au capital de 33 168 euros Siège social : Parc Energie – Lot 2 Bât 4 52100 BETTANCOURT LA FERREE 442 580 296 RCS CHAUMONT AVIS DE PROJET DE FUSION Selon ASSP en date à CROUY du 12 juin 2020, la société BAKER BOX, SAS au capital de 8 000 euros dont le Siège social est sis 5 rue Daniel Douay ZA Les Taillepieds, 02880 CROUY immatriculée sous le n°424 995 785 au RCS de SOISSONS et la société TRIANGLE TECH'MAT Société à responsabilité limitée au capital de 33 168 euros dont Siège social se situe Parc Energie – Lot 2 Bât 4 - 52100 BETTANCOURT LA FERREE immatriculée sous le n° 442 580 296 au RCS de CHAUMONT. ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TRIANGLE TECH'MAT par la société BAKER BOX La société TRIANGLE TECH'MAT ferait apport à la société BAKER BOX de la totalité de son actif, soit 477.887 euros à charge de la totalité de son passif d'un montant de 231.417 euros soit un actif net apporté égal à 246.470 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 246.470 euros La société absorbante et la société absorbée étant détenus par le même associé unique il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La société BAKER BOX société absorbante inscrira la contrepartie des apports en report à nouveau. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2020 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par TRIANGLE TECH'MAT depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par BAKER BOX La société TRIANGLE TECHMAT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à l'issue du délai de 30 jours suivant la publicité prévue par l'article R236-2 du code de commerce et sous réserve de son approbation par l'associé unique de la société absorbante Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions

prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de CHAUMONT pour la société TRIANGLE TECH'MAT en date du 15/06/2020 - au greffe du Tribunal de commerce de SOISSONS pour la société BAKER BOX en date du 15/06/2020.